



Communiqué Agressions et incivilités

Depuis de nombreuses années les Sapeurs-Pompiers pompiers du département du Rhône et de la métropole de Lyon sont victimes d'agressions verbales, physiques et de caillassages.

Le nombre de dépôts de plainte ne cesse d'augmenter et ce nombre reste en deçà de la réalité, toutes les incivilités ne faisant pas l'objet systématique d'un dépôt de plainte, car beaucoup de Sapeurs - pompiers sont aujourd'hui résignés. Aucun territoire de notre république n'est épargné.

Depuis plusieurs semaines, ces incivilités, et agressions ont franchi un nouveau cap, les sapeurs-pompiers sont aujourd'hui les cibles après les jets d'objets divers, de jets de cocktails Molotov.

La CGT des Services d'Incendies et Secours dénonce cette situation qui dégrade les conditions de travail des agents, et met en péril le bon déroulement des secours.

Les agents des Services publics (sapeurs-pompiers, policiers, hospitaliers.....) sont souvent trop peu formés aux difficultés rencontrées, et dans certains territoires oubliés et délaissés ; les difficultés sont quotidiennes.

Les différentes politiques de la ville menées par les gouvernements successifs sont un échec. L'Etat se désengage, baisse sans distinction les dotations aux collectivités, supprime des services publics, accentue les inégalités et laisse se créer des ghettos.

Les difficultés à accomplir nos missions engendrent du stress dont les effets néfastes sont bien connus sur la santé.

Les familles, les citoyens vivants dans ces "zones de non droit" subissent cette situation et sont les premières victimes de **notre service public à géométrie territoriale variable**.

Des mesures conservatoires s'imposent pour garantir la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers comme des autres intervenants afin qu'ils mènent à bien leurs missions :

- 1- Les Sapeurs-Pompiers agressés doivent être systématiquement relevés de la garde immédiatement.
- 2- Les effectifs des centres de secours intervenant dans les zones sensibles doivent être renforcés et formés.
- 3- Le temps de travail des sapeurs-pompiers exerçant dans les zones sensibles doit être réduit.
- 4- Le salaire des agents exerçant dans les zones sensibles doit être augmenté (IAT au taux maximum, intégration des sapeurs-pompiers dans les dispositions NBI ZUS existantes)
- 5- Les équipages des engins intervenant dans les zones dites sensibles ou en période de tension élevée doivent être complets et les sapeurs-pompiers mineurs interdits sur ces départs.

Nous sommes conscients que ces quelques mesures conservatoires ne vont pas supprimer la violence, mais elles doivent être le socle qui permet aux sapeurs-pompiers d'assurer correctement le secours des personnes, la protection des biens, et l'extinction des incendies.

Lyon, le 3 janvier 2018